

Relevé des débats

Nombre de personnes présentes : 20 personnes

- Un descriptif complet du PLUiH a été présenté, mais pouvez-vous nous indiquer les incidences de celui-ci à l'échelle communale ?

Réponses : Le travail sur le PLUiH s'est fait en collaboration avec la commune. L'intention du PLUiH est de développer les projets touristiques à l'échelle de l'agglomération mais aussi à l'échelle de la commune. Il y a beaucoup d'enjeux liés à la montagne et à la Valserine. Tant que le PLUiH n'est pas arrêté, il n'est pas consultable par le public. Après l'arrêt, le document d'urbanisme pourra être présenté en détail dans les communes qui le souhaitent.

- Comment prévoyez-vous de maintenir les personnes âgées dans les petites communes ? Il faudrait prévoir des structures d'accueil pour que les personnes âgées puissent finir leurs jours dans leur commune. Vous présentez des projets routiers structurants, mais il faudrait également développer des emplois locaux.

Réponses : Aujourd'hui la communauté d'agglomération et la commune n'ont pas de compétences pour influencer sur la masse salariale. Les compétences sont partagées entre différentes collectivités : État, Région, Département, Agglomération, Commune. Le département peut financer les microstructures.

- Aujourd'hui les impôts ne cessent d'augmenter mais le niveau de service baisse au niveau local. On peut se demander comment est utilisé l'argent du contribuable ?

Réponse : Très clairement les impôts ne permettent pas d'avoir de retombées visibles au niveau local. Les baisses se font sentir à toutes les échelles, même au niveau de l'intercommunalité qui voit ses dotations baisser chaque année en assurant le même service public.

- Quand on voit l'argent public dépensé pour réaliser les infrastructures routières et les ronds-points, on peut comprendre que les habitants se posent des questions sur l'usage de leurs impôts.

Réponses : C'est un fait que les français attendaient de voir se mettre en place des mesures par l'État afin de répondre à leurs revendications. Mais le retour n'est pas satisfaisant. Mais il est vrai qu'aujourd'hui le fonctionnement des compétences partagés complexifie le système et rend difficile les retombées locales. La nécessité de proximité avec les communes est primordiale pour construire les projets de demain. L'intercommunalité assiste à une perte des dotations qui entraîne des difficultés d'aides au niveau local. Un enjeu fort de demain est de trouver le moyen de faire autrement. Il faut effectivement permettre aux personnes âgées de rester sur le territoire, mais il est difficile pour l'intercommunalité de mettre en place ces structures qui sont de la compétence du département.

- Les personnes placées en EHPAD ont souvent une espérance de vie limitée car elles sont coupées de leur environnement. Des personnes se laissent mourir dans ces structures. Il existe à Confort une structure locale qui va fermer faute de financement. C'est un souci pour le territoire. Comment faire pour que des structures locales se créent?

Réponses : La commune n'a pas les moyens de financer ce type de structure. Il s'agit d'une décision qui doit se faire à l'échelle nationale. Il apparaît difficile de régler cette problématique au niveau du PLUiH. Mais nous avons tout de même prévu dans le zonage du document d'urbanisme l'accueil de résidences seniors et des résidences pour personnes âgées autonomes en fonction des volontés communales. On assiste aujourd'hui à une organisation territoriale qui change. En effet, le territoire garde ses familles et devient un territoire d'emploi. Il y a effectivement des moyens à mettre en place pour permettre aux populations de rester sur leur commune. En complémentarité des équipements structurants, il faudra envisager des structures de tailles plus acceptables à l'échelle locale. Il existe à Ornex une petite unité de vie qui comprend des logements sociaux associatifs où chaque personne âgée a un appartement et un espace commun leur permet de partager un moment convivial. La commune aide leurs déplacements quotidiens. Cette structure sur Ornex existe depuis 20 ans et peut être un exemple à reprendre par d'autres communes.

- Pourriez-vous nous indiquer quand le PLUiH sera approuvé ?

Réponses : L'arrêt du document est prévu pour fin mars 2019. Il y aura ensuite un temps de consultation des personnes publiques associées, puis le vote des communes et l'enquête publique. L'approbation se fera courant 2020.

- Qu'elle est la limite pour imposer une unité touristique nouvelle (UTN) ?

Réponses : Il existe des UTN locales et des UTN structurantes. Les UTN structurantes sont celles dont les projets ont une surface de plancher dépassant les 12 000 m² et sont inscrites dans le document supérieur : le SCoT. Les UTN locales sont inscrites dans le PLUiH et comprennent une surface de plancher supérieure à 500 m² et inférieure à 12 000 m².

- ➔ Les touristes passent dans Mijoux mais ne s'arrêtent plus. C'est un problème pour le développement touristique de la commune.

Réponses : Un des enjeux de notre territoire est le développement de l'offre touristique liée à la montagne. Il faut développer les projets sur la Valserine. Pays de Gex agglomération a investi dans le réaménagement du Col de la Faucille. Une fois que ces aménagements seront terminés, l'intercommunalité va continuer d'aider au développement de la vallée de la Valserine. Plusieurs projets peuvent se faire, mais il va falloir s'attaquer aux projets au fur et à mesure en faisant des choix sur ceux à porter et à mettre en place. Sur la montagne, il faut utiliser les structures touristiques existantes, renforcer l'offre actuelle et continuer à travailler avec l'Office de Tourisme pour promouvoir le territoire et rendre tous les sites touristiques attractifs.

- ➔ Il est nécessaire de mettre à niveau les sites touristiques le plus tôt possible et développer les séjours dans la vallée. Il faut planifier les projets sur le territoire de la station car les porteurs de projet ont besoin de savoir s'ils peuvent continuer à investir. On voit des projets sur Lélex, mais pas sur Mijoux. Qu'en est-il ?

Réponse : Il y a bien des projets sur Mijoux, une UTN « la poste » est inscrite. Il y a aussi le projet de la Via Valserina pour lequel l'intercommunalité finalise l'étude de faisabilité, mais des difficultés d'acquisition foncières, techniques et environnementales demeurent. Le projet est bien avancé mais nécessite encore des démarches administratives qui peuvent prendre un peu de temps.

- ➔ Depuis le repérage sur le terrain pour ce projet de Via Valserina, aucune information n'a été transmise aux habitants. C'est un problème.

Réponse : La communauté d'agglomération peut produire une note et mieux communiquer envers les habitants. Il est également possible de programmer une réunion spécifique sur ce sujet où les élus viendront le présenter. La situation économique est difficile dans la vallée depuis longtemps, mais il y a des projets à mettre en place afin de mettre en valeur cet outil touristique.

- ➔ Certains acteurs économiques ont une vision sclérosée du territoire, ce qui freine le développement des stations de ski. L'offre hôtelière et de restauration n'est pas à la hauteur de la demande, les installations sont vétustes. Il y a également des problèmes de non passation d'activité et donc des commerces transformés en logements.

Réponses : Il y a une nécessité à définir un vrai projet. Aujourd'hui le Col de la Faucille n'est pas en capacité d'accueillir correctement les touristes. Il faut donc d'abord créer un projet adapté au site afin d'accueillir convenablement les touristes.

- ➔ Il n'y a pas d'activité en soirée dans la station. Ce qui limite fortement l'attrait de celle-ci.

Réponses : Il faut effectivement trouver des solutions mais tout ne pourra se régler avec un seul projet. Il est prévu de travailler sur tout le territoire, mais certaines décisions n'ont pas été prises au bon moment. Il faut trouver les moyens de mettre en place des projets adaptés qui fonctionneront sur le territoire.

Sur Lélex, la clientèle n'est pas tournée que vers le ski, d'autres activités sont recherchées sur la vallée. Il faut monter un projet collectif associant tous les partenaires.

L'agglomération a défini des priorités dans les aménagements mais il faudra continuer l'effort sur le territoire. Si on prend l'exemple de la luge d'été, il existe des contraintes de gestion et l'outil ne devrait pas être déficitaire. On commence à étudier les possibilités de renforcement de l'offre de transport collectif dans la Valserine. L'offre existante étant gérée par le Département sous délégation de la Région. Il est effectivement important de développer une offre permettant aux personnes âgées de se déplacer afin d'accéder aux services et équipements. La dimension intercommunale est nécessaire pour construire un projet commun et une offre adaptée. Il est nécessaire d'avoir une vision à plus long terme. Il est également important de noter que PLUiH n'empêche pas le développement des projets.